

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 021-9811/21/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de Massilia Sport Event pour l'organisation de la 14ème édition de la Freestyle Cup - Approbation d'une convention

MET 21/18255/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive est « de favoriser l'émergence du sport pour tous et du sport nature » par l'accueil et le soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international ».

Massilia Sport Event a pour objet de développer la pratique sportive et d'organiser des manifestations, dans les disciplines de sport de glisse. Dans ce cadre, l'association organise la 14^{ème} édition de la Freestyle Cup.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par Massilia Sport Event afin de soutenir cette manifestation programmée du 17 au 27 juin 2021 sur les plages de Borély et le « bowl » du Prado à Marseille.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 avril 2021

Cette 14^{ème} édition a été redimensionnée afin de s'inscrire dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024. Le projet est d'accompagner pour les quatre années à venir les athlètes de nouvelles disciplines retenues par le Comité International Olympique et de contribuer à leur promotion. Ainsi, aux compétitions des années précédentes de skateboard, BMX freestyle et kitesurf s'ajoutent celles du breakdance

Durant 10 jours, ce festival de sports de glisse, d'actions et de culture urbaine, en accès gratuit, s'articule autour de plusieurs compétitions nationales, internationales avec la présence des meilleurs athlètes internationaux. Ce sont en tout 25 nations, 300 sportifs professionnels et autant de passionnés qui participeront à l'événement.

Le public, en plus d'assister aux épreuves, peut s'initier gratuitement à des pratiques sportives (planche à voile, stand up paddle, yoga, fitness, roller, skate, BMX, trottinette) et bénéficier de nombreuses animations. Le fitness Day, dans un concept de bien-être et santé, se déroule durant toute une journée et est consacrée aux femmes.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans ces disciplines, assure une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Conseil départemental, du Conseil régional et de la commune de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la Freestyle Cup à Marseille.

Compte tenu de ce qui précède, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2021_00647	Massilia Sport Event	14 ^{ème} édition de la Freestyle Cup	10 000 €	556 500€	50 000 €	50 000€	OUI
TOTAL						50 000 €	

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 avril 2021

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Massilia Sport Event pour l'organisation de la 14^{ème} édition de la Freestyle Cup.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Massilia Sport Event afin de soutenir l'organisation de la 14^{ème} édition de la Freestyle Cup.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2021, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain 2021, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Politique Sportive

David GALTIER

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 avril 2021